

Compte-rendu du CSA FS du 25 mars 2025

Mardi 25 mars s'est déroulée l'instance "Formation Spéciale, Santé Sécurité et Conditions de travail". Lors de cette instance, les déléguées de Force Ouvrière ont réaffirmé, une fois de plus, leur volonté d'améliorer les conditions de travail de tous les agents en prenant part activement aux débats.

1. Formation continue : modalités d'organisation

Les nouvelles modalités d'organisation de la formation continue ont été abordées en raison des préoccupations qu'elles génèrent.

En effet, la **formation en visioconférence**, plutôt qu'en présentiel, a **des impacts sur les conditions de travail des enseignants** : perte d'échanges entre collègues, sentiment d'isolement et appauvrissement de la diversité des notions abordées en formation.

Par ailleurs, **l'organisation de ces formations durant le temps méridien ou après les heures de classe**, sur des **temps morcelés**, alourdit un emploi du temps déjà contraint par diverses réunions, le temps de préparation de la classe ou encore des obligations personnelles. Cela entraîne une charge mentale supplémentaire pour les enseignants.

FO a souligné **l'absence de choix** dans les animations pédagogiques proposées. En effet, le contenu de ces animations et des constellations est imposé et se limite aux domaines du français et des mathématiques.

FO a défendu l'idée que ces choix devraient s'élargir à d'autres domaines, afin de répondre aux différents besoins des enseignants.

Réponse de l'administration : ces contraintes résultent de la publication, de l'étude et de l'application des nouveaux programmes.

FO a également rappelé à l'administration que **les délais de prévenance** étaient parfois trop courts, notamment pour la formation à la liste d'aptitude bien que cette problématique ait déjà été soulevée lors de la dernière instance. Les formateurs en avaient pris note et s'étaient excusés. De plus, **FO** a souligné que certains collègues avaient initialement choisi des animations pédagogiques avant d'être assignés à des constellations imposées.

Réponse de l'administration : en ce qui concerne la formation pour la liste d'aptitude, des changements de règles ont eu lieu en cours d'année, ce qui explique cette anomalie. Des améliorations sont promises pour l'année scolaire à venir.

Enfin, **FO** a demandé si les nouvelles modalités d'organisation de la formation continue en visioconférence et sur des temps morcelés seraient évaluées à la fin de l'année.

Réponse de l'administration : oui, une évaluation sera faite par madame l'IEN en charge de la formation et les formateurs à la fin de l'année comme les années précédentes.

Une formation **EVRAS** (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) sera proposée l'année prochaine à l'ensemble des personnels.

2. Gestion des remplacements et temps partiels

2.1 Gestion des remplacements :

La gestion des remplacements a été évoquée lors de la dernière instance, et face à la **persistance des problèmes**, elle est de nouveau mise à l'ordre du jour.

FO a une nouvelle fois interpellé l'administration concernant les nouvelles modalités de gestion des remplacements, en particulier la **multiplication des canaux de communication** (mails avec pièces jointes, mails avec texte dans le corps du message, SMS, appels téléphoniques émanant de différents interlocuteurs).

FO a souligné que cette **diversité de moyens complique et perturbe la collecte d'informations**, ce qui nuit à la fois à l'efficacité et à la bonne exécution des missions de remplacement.

Réponse de l'administration : ces nouvelles modalités de gestion reposent sur un outil national, dont l'appropriation est toujours en cours, et qui nécessite également des ajustements face aux situations d'urgence.

FO a sollicité l'administration afin d'obtenir des précisions sur la nature des absences puisqu'elles sont plus nombreuses cette année.

Réponse de l'administration : une extraction des absences par nature sera transmise aux organisations syndicales.

Les organisations syndicales ont sollicité l'administration afin de connaître les solutions prévues pour améliorer cette gestion et garantir la satisfaction des personnels. De plus, elles ont demandé à ce que la réunion des TR se déroule plus tôt dans l'année.

FO a proposé qu'un **document unique et commun expliquant les modalités de fonctionnement** pour les remplaçants soit diffusé et envoyé à tous puisque la réunion est basée sur le volontariat.

Réponse de l'administration : la réunion des TR sera programmée au plus tôt, en septembre. Le gestionnaire des remplacements est accompagné mais il n'existe pas de formation.

2.2 Temps partiels :

FO a souligné que la **planification** des temps partiels, notamment pour les collègues à 80%, avait été envoyée **trop tardivement** (fin mars pour certains collègues). De plus, dans d'autres cas, des modifications d'emploi du temps ont été apportées. **FO** a pointé ce dysfonctionnement, rappelant que lors de l'instance précédente, l'administration avait promis une amélioration, et a dénoncé un manque de respect envers les collègues.

Réponse de l'administration : l'administration a reconnu le problème et s'engage à être plus vigilante à l'avenir.

3. Inclusion : protocoles et moyens

L'inclusion est un problème majeur, qui est à l'ordre du jour de chaque instance puisqu'elle **impacte les élèves, les AESH, les enseignants et l'ensemble de l'équipe éducative**. **Les organisations syndicales expriment leur inquiétude face à l'évolution de la situation, qui devient de plus en plus préoccupante.**

Les organisations syndicales ont alerté l'administration sur **le manque de moyens humains et sur l'augmentation continue des besoins en accompagnement**.

Réponse de l'administration : l'administration a présenté un état des lieux : à ce jour, il y a 185 AESH, dont 31 à temps plein. La dotation pour l'année scolaire à venir ne sera pas augmentée. Une enquête trimestrielle est réalisée par l'IEN ASH en lien avec la MDPH.

FO a interpellé l'administration concernant les différentes situations mettant en danger les élèves en situation de handicap, ainsi que les autres élèves, et a évoqué les cas de violences envers les AESH et les enseignants. **FO** a demandé quelles mesures étaient mises en place pour soutenir et accompagner ces situations.

Réponse de l'administration : une réduction du temps de scolarité peut être envisagé via la construction d'un PAI. Des CPD, CPC peuvent intervenir en classe et l'IEN propose un accompagnement.

→ N'hésitez pas à saisir des fiches RSST dès lors que vous rencontrez des problématiques liées à l'inclusion.

FO a interrogé l'administration sur la nécessité pour certains élèves de suivre des soins et sur les solutions possibles lorsque les parents refusent d'effectuer les démarches nécessaires. **FO** a également souligné la **souffrance vécue par certains collègues dans ces situations**.

Réponse de l'administration : l'administration a souligné que l'accompagnement de ces élèves demandait du temps et a précisé que, si nécessaire, les enseignants pouvaient rédiger une information préoccupante. De plus, elle propose de recenser le nombre d'élèves hautement perturbateurs.

FO a interrogé l'administration sur le nombre d'élèves inscrits sur les listes d'attente pour les ITEP et les IME puisque pour certains élèves la scolarisation unique en milieu ordinaire n'est pas adaptée et pose souvent problème.

Réponse de l'administration : *notre département n'est pas en tension mais il y a 200 PAP. Des protocoles sont mis en place dans les écoles, au cas par cas, en cas de situations de crise. Bien que le processus d'intégration dans ces dispositifs spécialisés soit long, il serait possible de libérer du temps d'accompagnement pour les élèves ayant des besoins importants. L'administration a présenté le nouveau projet : **l'école inclusive deviendra "l'école pour tous"**.*

FO a dénoncé les conditions particulièrement difficiles des AESH et a interrogé l'administration sur les frais de déplacement, en attente depuis septembre.

Réponse de l'administration : *actuellement, l'administration attend les descentes budgétaires du ministère. Elle souligne que les AESH doivent saisir et déclarer leurs frais au fur et à mesure, et non pas en dernière minute. En effet, les frais sont versés aux premières personnes qui ont déclaré, selon le principe "premier arrivé, premier servi", en raison d'un délai à respecter.*

Les organisations syndicales ont voté à l'unanimité l'avis suivant :

« Les membres de la FS-SSCT de la Lozère demandent à ce que la situation de tous les personnels itinérants (AESH, RASED, postes partagés, CPC etc) n'ayant pas reçu les remboursements de leurs frais de déplacements soit régularisée dans les plus brefs délais. Nous demandons également que cette situation inacceptable et irrespectueuse des conditions de travail de ces personnels ne se reproduise pas et que les frais soient payés régulièrement et dans un délai n'excédant pas deux mois ».

4. Médecine préventive : réglementation et mise en œuvre

FO a questionné l'administration sur le **respect des préconisations** et sur les circonstances dans lesquelles celles-ci ne pouvaient pas être appliquées.

Réponse de l'administration : *le refus est motivé et justifié, et les collègues sont informés par mail de cette décision, qui découle souvent de l'intérêt du service. Les organisations syndicales sont également informées de ce refus.*

5. Rôle de l'IEN

Ce point est abordé en raison du grand nombre de fiches RSST mettant en lumière la **souffrance et le mal-être des collègues**, ainsi que des réponses inadaptées de la part des IEN, parfois accompagnées d'un manque de soutien. **Le positionnement de l'IEN est essentiel pour traiter les problèmes à la source ; une réponse rapide, étayée et personnalisée permet de désamorcer ces situations.** Les organisations syndicales demandent que le processus de réponse et d'accompagnement soit uniformisé dans toutes les circonscriptions.

FO a interrogé l'administration sur des situations touchant à la fois le 1er et le 2nd degré, où les chefs d'établissement interviennent, mais où les collègues souhaiteraient également que leur IEN les soutienne et les accompagne.

6. Gestion des conflits

Les organisations syndicales ont interrogé l'administration sur la mise en place de protocoles et le suivi en cas de conflits et souhaite que cette **formation soit proposée au PDF**.

Réponse de l'administration : *il n'existe pas de démarche formalisée, chaque situation est traitée au cas par cas. L'administration contacte les agents concernés et propose des solutions adaptées, telles que la médecine de prévention, la médiation, la protection fonctionnelle ou le recours à un psychologue, en fonction de la situation.*

7. Direction d'écoles

Les organisations syndicales ont souligné **l'augmentation continue des tâches administratives** et ont fait remarquer que **le planning des décharges de direction n'est pas toujours respecté**, notamment pour les écoles comptant 2 ou 3 classes.

Réponse de l'administration : *des outils sont en cours de création pour simplifier ces tâches.*

En conclusion

Le budget d'austérité est à l'origine des difficultés rencontrées en matière de formation et d'inclusion, des enjeux essentiels pour notre profession et l'avenir des enfants. Pour l'année scolaire à venir, cette enveloppe budgétaire ne sera pas augmentée, ce qui risque d'aggraver encore la situation.

Le syndicat se mobilise activement pour défendre les collègues et obtenir des moyens supplémentaires.

Toutefois, pour que nos actions soient véritablement efficaces, nous avons besoin de l'engagement de tous. **Se syndiquer, c'est unir nos forces, peser collectivement dans les décisions et avoir un véritable impact face à l'administration. C'est en étant nombreux et solidaires que nous pourrons faire entendre nos revendications et obtenir des changements concrets pour améliorer nos conditions de travail.**

N'hésitez pas à saisir le syndicat !

La dégradation des conditions de travail doit être au centre des préoccupations de notre employeur.

Le SNUDI FO 48 sera là pour le lui rappeler !